

RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

4ème Commission Aménagement et développement durable

N° 2015-04-0008

SÉANCE DU 26 JANVIER 2015	POLITIQUE : MOYENS DE L'INSTITUTION SECTEUR : Actions transversales développement durable et solidaire
<p>TITRE : PROGRAMME D' ACTIONS 2015-2018 DE LA 3ÈME ÉTAPE DE L'AGENDA 21 DE L'ESSONNE</p> <p>RÉSUMÉ : Suite à la délibération du 27 janvier 2014 sur le cadre de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne, le présent rapport détaille le programme d'actions 2015-2018 de la démarche.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p> <p>Le programme d'actions 2015-2018 de la troisième étape de l'Agenda 21 de l'Essonne se réalisera dans la limite des crédits disponibles chaque année.</p>	

L'Assemblée départementale a posé le 27 janvier 2014 les bases d'une nouvelle étape de l'Agenda 21 de l'Essonne autour de 3 orientations : une démarche plus concrète pour les essonnais, une dimension plus partenariale et une dynamique interne renforcée. Initiée depuis plus de 10 ans, la démarche doit en effet se renouveler pour permettre au territoire essonnais de conserver une longueur d'avance en matière de développement durable.

1. L'Essonne, un territoire prêt à relever les défis d'avenir

1.1 Les défis des territoires aujourd'hui

Pour rendre sur le long terme nos modes de développement soutenable par rapport aux ressources et capacités de la planète, il leur faut engager une transition refondant ces modèles dans une logique d'utilisation rationnelle et efficace de toutes les ressources.

Cette phase de transition écologique passe notamment par la rénovation thermique des bâtiments, l'adaptation des transports et l'aménagement des territoires, la production, le stockage et les usages des énergies, la sobriété en eau, la préservation et la restauration des écosystèmes, l'économie circulaire, la moindre dépendance aux ressources rares.

Engager la transition écologique signifie adopter un nouveau modèle économique et social, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.

Pour s'engager sur cette voie, les territoires doivent combiner plusieurs leviers de transformation : innovation technologique et organisationnelle, changements de comportement afin de faire évoluer nos modes de vie et de consommation, orientation des financements publics et privés avec une évaluation des impacts sur le long terme, aménagement du territoire intégrant la préservation des écosystèmes et les infrastructures économes.

L'avant-projet de « Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD) » de mars 2014 est ainsi construit autour de 9 axes :

- Développer des territoires durables et résilients ;
- S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone ;
- Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales ;
- Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers ;
- Accompagner la mutation écologique des activités économiques ;
- Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique ;
- Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique ;
- Mobiliser les acteurs à toutes les échelles ;
- Promouvoir le développement aux niveaux européen et international.

Chaque échelon territorial a un rôle à jouer pour mener à bien cette phase de mutation notamment pour accompagner les citoyens dans l'appropriation de cette mutation.

1.2 Les atouts de l'Essonne pour s'engager dans la transition écologique

L'Essonne vit par rapport au développement durable une histoire singulière qui fait aujourd'hui de ce territoire un terrain favorable pour engager cette transition écologique.

Engagée depuis 2002 dans une démarche de développement durable volontariste, l'Essonne fait preuve d'un sens de l'innovation. Elle est devenue un territoire propice aux expérimentations pour les décideurs publics ou privés (La Poste, EDF,...). Les collectivités essonniennes sont nombreuses à intégrer une vision à long terme dans leurs stratégies. La labellisation des 400 initiatives de développement durable dans le cadre de la 2^{ème} étape de l'Agenda 21, ainsi que les diagnostics territoriaux élaborés par le Département témoignent de leur dynamisme en la matière, que ce soit dans des démarches intégrées (Agendas 21, plans climat, charte de développement durable, responsabilité sociétale des organisations...) ou des projets ou pratiques plus ciblées. L'ensemble de ces actions continue de produire des effets positifs sur le territoire : éco quartiers, plans de gestion différenciés des espaces publics, participation des usagers à l'action publique, plans d'action pour la neutralité carbone sont quelques exemples de démarches au temps long dont les impacts se font sentir dans la durée. Depuis 2012, le Département incite, par l'éco conditionnalisation de ses financements, les partenaires locaux à intégrer ces principes (contrats départementaux, appels à projet,...) pour continuer à progresser collectivement. La notation extra financière réalisée par Vigéo en 2014 confirme la maturité des politiques de développement durable de la collectivité.

L'efficacité de cette stratégie initiée par le Conseil général et menée sur un temps long se révèle aujourd'hui un facteur déterminant pour favoriser concrètement la transition écologique dans les territoires essonniens. L'effort permanent d'animation, de sensibilisation, de valorisation, de dissémination du Département contribue à faire émerger aujourd'hui des illustrations concrètes de la transition écologique : écologie industrielle, sobriété carbone, prévention des inégalités environnementales, sociales et territoriales, éco technologies, innovation sociale, modèles urbains durables, réduction des vulnérabilités climatiques, évolution du mix énergétique, circuits courts, incitation à de nouveaux comportements... Autant d'initiatives locales qu'il s'agit à présent de relier pour les rendre efficace.

Dans un paysage institutionnel qui évolue en profondeur, le Conseil général continue à jouer son rôle de facilitateur des projets de développement durable et d'animateur de la communauté d'acteurs qui a émergé.

2. Une nouvelle étape pour amplifier le passage à l'action

La délibération du 27 janvier 2014 avait identifié les axes de progrès pour entraîner les citoyens (clubs DD dans les collèges, sensibilisation des usagers des MDS et des PMI), les partenaires (réseau des référents DD dans les collectivités, appui aux associations) et les directions en interne (éco responsabilité des agents, processus d'amélioration continue). Outre 8 chantiers en cours de mise en œuvre (Cf. annexe), elle annonçait l'élaboration d'un programme d'actions concret pour la période 2015-2018, autour de l'éducation au Développement Durable, la transition énergie-climat, l'économie Sociale et Solidaire.

La construction d'une dynamique territoriale ne peut évidemment s'envisager sans la mobilisation des acteurs locaux. Outre un comité technique interne, cette 3^{ème} étape s'est appuyée sur différentes instances partenariales :

- des ateliers partenariaux qui se sont déroulés les 13 juin et 19 septembre, ouverts à tous, pour partager les enjeux et établir les objectifs opérationnels de la démarche,
- un comité partenarial composé d'acteurs impliqués en matière de développement durable et représentatif de la diversité des partenaires mobilisés, qui s'est réuni les 20 mai et 14 octobre.

2.1 L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable est un enjeu essentiel pour créer un langage commun, une culture et une vision du monde communes permettant d'instaurer un changement de pratiques durables pour tous. Elle amène à faire évoluer nos comportements au quotidien en termes de déplacements, de consommation, de logement,...

Pour permettre d'initier et d'amplifier une dynamique autour de la question sur le territoire, il est essentiel de donner envie d'agir par des illustrations concrètes, et de faciliter la mise en oeuvre de projets co-construits et d'organiser des temps de rencontre et de festivités rendant plus accessible le développement durable à tous et suscitant l'envie de s'engager.

Cette culture et ce langage communs sur du long terme supposent de travailler avec les jeunes dès leur plus jeune âge en favorisant l'émergence de projets éducatifs permettant leur implication concrète et ludique. C'est pourquoi l'Essonne valorise, encourage et accompagne les démarches pédagogiques existantes afin qu'elles deviennent exemplaires et permettent via leurs retours d'expériences de se déployer dans le temps et dans l'espace. Le Département poursuit en particulier son engagement en matière de développement durable pour les collèges. Enfin, il est attentif, dans la construction participative et transversale de ces politiques et dans leur mise en oeuvre, à intégrer une dimension éducative, que ce soit à destination des associations ou des ménages les plus fragiles.

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
FORMER/INFORMER	Construire une culture commune sur un socle partagé, fiable et mis à jour
	Toucher et impliquer le citoyen par l'exemple et l'expérimentation
	Sensibiliser dès le plus jeune âge
	Sensibiliser aux impacts environnementaux et sur la santé (sport, alimentation,...)
	Intégrer le DD dans les formations initiales
CO-CONSTRUIRE LES PROJETS	Assurer des temps de participation
	Développer des outils collaboratifs
	Favoriser les approches transversales
	Mutualiser les services
ORGANISER LES ECHANGES POUR AGIR	Favoriser les liens entre acteurs et entre milieux associatifs
	Créer des lieux d'échanges de proximité
	Développer les réseaux informels
	S'appuyer sur des animations locales
	Organiser des moments festifs
DEVELOPPER L'EXEMPLARITÉ	Suivre et mesurer les actions
	Valoriser les acteurs et les actions

Arbre des objectifs réalisé lors des ateliers du 19/9/2014

2.2 La transition énergie climat

La transition énergétique, composante incontournable de la transition écologique, traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée. Elle induit de limiter les émissions de gaz à effet de serre mais également d'anticiper l'évolution des territoires au changement climatique en les adaptant. Un tel changement de modèle énergétique suppose de travailler à la fois sur les économies d'énergie et sur l'évolution du mix énergétique, avec une part accrue des énergies renouvelables. Il suppose de conjuguer changements d'organisation et enfin, de comportements individuels, en donnant à chacun envie d'agir à son niveau. Il constitue une opportunité de développement économique et de création d'emplois, comme le montre le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et offre l'occasion de repenser l'organisation et l'aménagement du territoire.

L'Essonne, autour de la communauté « Agenda 21 », entend participer concrètement à cette dynamique, en :

- développant les solutions d'éco mobilité (TC, covoiturage, circulations actives, véhicules « propres »,...),
- amplifiant la dynamique de rénovation du bâti, objectif triplement vertueux (emploi, lutte contre la précarité, préservation du climat),
- favorisant les éco activités, circuits courts, l'écologie industrielle, vecteurs d'emplois non délocalisables,
- faisant évoluer les pratiques de consommation et en réduisant la production de déchets,
- préparant les populations aux conséquences du changement climatique (situations de précarité énergétique, inondations, canicules, mouvements de terrain, approvisionnement en eau potable et en énergie).

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
CONSOMMER RESPONSABLE	Réduire les consommations
	Réduire les impacts environnementaux
	Développer les filières courtes locales
ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Prévenir la précarité climatique (éducation à l'énergie, gestion des risques, rénovation du bâti, prise en compte des publics vulnérables)
	Préserver et optimiser la gestion des ressources naturelles
	Mettre en œuvre des aménagements et une planification territoriale plus durables
REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE PRIMAIRE ET FINALE	Améliorer les performances du bâti (construction/rénovation/maîtrise d'usage, production d'énergies renouvelables)
	Agir pour une mobilité durable (développement des transports en commun et mobilités actives, optimisation des déplacements, maintien de l'emploi local)
	Développer les alternatives au mode routier pour le fret (voie fluviale, ferrée,...)
DEVELOPPER LES ENERGIES NOUVELLES (RENOUVELABLES & RECUPERATION)	Valoriser les déchets
ORGANISER LES ECHANGES POUR AGIR	Augmenter la production de chaleur et d'électricité renouvelables via la géothermie, la biomasse, le biogaz et le solaire

Arbre des objectifs réalisé lors des ateliers du 19/9/2014

2.3 L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe les entreprises qui visent le développement humain avant le profit. Basée à la fois sur l'utilité sociale, une gouvernance partagée et une redistribution des bénéfices au profit de l'organisation, cette économie prend des formes très variées, dans des logiques d'innovation sociale, de production contributive, de finances solidaires,...

Elle constitue une composante de plus en plus importante de filières telles que les services à la personne, les circuits courts alimentaires,... Elle crée des passerelles avec les entreprises de l'économie dite « classique » dans des logiques de responsabilité sociale des organisations.

La politique du Conseil général de l'Essonne en matière d'économie sociale et solidaire engage depuis le 30 juin 2014 le territoire essonnien dans une deuxième étape pour approfondir et élargir la dynamique initiée en 2012, en tenant compte des enjeux institutionnels et territoriaux à venir. Elle est structurée autour de 4 axes :

- connaissance, animation et consolidation de la dynamique essonnienne en matière, d'Economie sociale et solidaire (ESS) et construction d'une vision partagée pour l'Essonne,
- Intégration et renforcement des dynamiques ESS sur les territoires,
- intégration et renforcement de l'ESS dans les dynamiques de filières,
- déploiement de l'Economie sociale et solidaire par l'appui aux acteurs économiques et de l'insertion.

Ainsi, elle participe à la dynamique globale de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne.

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
REINVENTER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT PLUS JUSTE	Développer l'insertion sociale (ateliers et chantiers d'insertion, établissement et services d'aide par le travail (ESAT), clauses sociales dans les marchés...)
	Inventer de nouveaux modèles de gouvernance
	Développer les financements solidaires et participatifs
ANCRER L'ESS SUR LE TERRITOIRE	Répondre localement aux besoins du territoire (valorisation des déchets, circuits courts alimentaires et non alimentaires,...)
	Créer des emplois non délocalisables de proximité
	Favoriser les initiatives (susciter et accompagner les projets)
PROMOUVOIR L'INTERET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Renforcer les coopérations entre acteurs
	Sensibiliser les donneurs d'ordres
	Former les entrepreneurs sociaux

Arbre des objectifs réalisé lors des ateliers du 19/9/2014

3. Un programme d'actions plus intégré pour toujours innover

Le programme d'actions 2015/2018 regroupe des actions en cours portées par le Conseil général et les acteurs essonniers qui participent au développement durable et solidaire du territoire. Il se nourrit de la mobilisation de tous ceux qui souhaitent faire avancer ces questions en Essonne, quel que soit le stade de leur démarche.

3.1. Une implication à la portée de tous

3.1.1 Les initiatives à partager

Chacun, à son échelle, avec les moyens dont il dispose, peut œuvrer à changer la donne par des initiatives locales qui sans être exemplaires, visent à concilier efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Ces expériences, projets ou pratiques, doivent permettre à d'autres de trouver des modes de faire nouveaux et de les adapter à leur propre contexte.

Ces initiatives réussies seront présentées sur l'Extranet des partenaires de l'Agenda 21 de l'Essonne, www.essonne21.fr, et pourront être approfondies dans les rencontres des réseaux d'échanges thématiques.

3.1.2 Les actions Haute Qualité Développement Durable et Solidaire (HQDDS)

Au sein du programme d'actions de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21, les actions HQDDS illustrent cette ambition d'expérimenter et d'innover.

Ces actions montrent les voies possibles de la transition écologique. Elles correspondent à des actions déjà engagées (nouvelles ou renforcées) en phase opérationnelle, avec des coopérations bien identifiées, créant des effets dans les 3 dimensions du développement durable (social, économique, environnementale) et relevant d'au moins un des 3 axes structurants (éducation au développement durable, économie sociale et solidaire, transition énergie climat). Ces actions sont innovantes, dans la mesure où elles ne relèvent pas d'une simple mise aux normes ou n'ont pas encore été mises en œuvre en Essonne. Présentant une valeur ajoutée visible pour le citoyen, elles ont vocation à produire des effets d'entraînement sur le territoire essonnien, notamment grâce à un suivi précis par des indicateurs chiffrés.

Les objectifs de transition écologique comme la contrainte budgétaire incitent les collectivités à rechercher les moyens de prolonger leurs actions par de nouveaux partenariats, avec les acteurs économiques et sociaux locaux. La 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne encourage cette dynamique.

Les 51 actions identifiées montrent la diversité des 25 porteurs de projets impliqués et des partenariats engagés autour de ces projets innovants. Parmi elles, 15 actions HQDDS sont emblématiques car elles portent des caractères d'excellence pour le territoire essonnien. A mi parcours (2016), de nouvelles actions, aujourd'hui en phase d'études, rejoindront cette première liste.

3.2. Un Agenda 21 sous le signe de l'évaluation

Parce qu'une évaluation finale suppose l'établissement d'un état initial, le Conseil général réalisera dès l'adoption de l'Agenda 21 de l'Essonne un état des lieux correspondant à la situation 2014 du territoire essonnien au regard des objectifs des 3 axes structurants. Il procédera également à la conception d'un outil de suivi des actions HQDDS permettant d'évaluer leur avancement.

4. Un essaimage plus structuré

L'extranet www.essonne21.fr permet à l'ensemble des partenaires de l'Agenda 21 de partager les mêmes informations mais les rencontres régulières restent indispensables pour échanger et diffuser les expériences réussies.

4.1 Une charte des réseaux d'échanges

Les réseaux d'échanges thématiques de la 2^{ème} étape ont prouvé leur efficacité pour faire partager des expériences sur les problématiques opérationnelles du développement durable. C'est pourquoi la 3^{ème} étape veut renforcer ce mode d'essaimage. Une charte des réseaux de l'Agenda 21 (présentée en annexe) formalisera ainsi les engagements des pilotes des différents réseaux mobilisant les acteurs essonnien.

4.2 Des thématiques stratégiques

Les thématiques approfondies dans les réseaux d'échanges de l'Agenda 21 de l'Essonne relèvent des préoccupations exprimées par les partenaires, en lien avec les trois axes structurants de l'Agenda 21 :

- éducation au développement durable (animé par l'association Solicités, le Conseil général, l'Inspection académique, Canopé, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français et la Ligue de l'Enseignement),
- biodiversité en ville (animé par la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne),
- lutte contre le dérèglement climatique (réseau climat essonnien en place depuis 2010 coanimé par le Conseil général, les services de l'Etat, l'ADEME et l'ARENE Ile-de-France),
- Energie91 (animé par Solicités, avec le soutien de l'ADEME),
- Prévention déchets (animé par le Conseil général),
- Comité partenarial ESS (animé par le Conseil général, l'Agence de l'Economie en Essonne, la Chambre de commerce et d'Industrie, Essonne Active, ESScop, URSCOP,...).
- Culture solidaire (animé par le Conseil général de l'Essonne),
- Transition écologique des villes (animé par le CAUE91),
- Acheteurs responsables (animé par le Conseil général de l'Essonne).

Concernant les circuits courts alimentaires, l'articulation de plusieurs démarches aujourd'hui en cours donnera lieu à la mise en place d'un réseau d'échanges spécifique.

5. Des citoyens reconnus dans leur capacité d'innovation

Pour être plus concrète pour les essonniens, la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne met l'accent sur l'inventivité des habitants en matière de développement durable et solidaire.

5.1. La capacité d'innovation des citoyens

Les démarches de développement durable combinent changements organisationnels et changement des comportements individuels. Elles s'appuient sur la capacité d'initiatives des habitants, des usagers, des salariés. Cette inventivité n'est pas toujours visible et mérite d'être encouragée et reconnue. Mettre les essonniens en capacité réelle de faire, valoriser leur créativité, les rendre aptes à innover sont des enjeux forts de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne. Cet objectif « d'empowerment », terme difficilement traduisible, repose sur l'idée que les solutions peuvent venir des citoyens, dès lors que leurs capacités sont reconnues.

Les initiatives locales émergentes montrent déjà certaines convergences avec les politiques publiques : développement de projet d'habitat participatif, organisation d'autostop collectif, création de jardins solidaires, opération de fleurissement par les habitants,...

5.2. Le cadre de l'appel à valorisation des initiatives éco citoyennes

Pour faire connaître les initiatives locales qui contribuent au développement durable et solidaire et diffuser ces pratiques novatrices ainsi repérées, le Conseil général de l'Essonne et les partenaires de l'Agenda 21 prévoient de lancer en 2015 un appel à valorisation des initiatives éco citoyennes dont le cadre est précisé en annexe. Seront en particulier visées trois catégories de porteurs de projet : les groupes d'habitants organisés, les groupes d'habitants non organisés, les groupes de jeunes essonniens (12-26 ans).

Les expériences et pratiques ainsi recueillies seront ensuite soumises à un vote citoyen via Internet pour départager les trois initiatives les plus durables dans chaque catégorie. Les porteurs de projets plébiscités se verront remettre des lots pour un budget global de 4 000 €.

Si ces propositions vous agréent, un bilan de l'avancement de la dynamique « Agenda 21 de l'Essonne » pourra être présenté régulièrement à l'Assemblée départementale.

Je vous prie donc de bien vouloir :

ADOPTER le programme opérationnel de la troisième étape de l'Agenda 21 de l'Essonne (plan d'action partenarial appel à valorisation des initiatives éco citoyennes),

AUTORISER le Président et la Vice-présidente en charge du développement durable et solidaire à signer la charte des réseaux thématiques d'échanges de l'Agenda 21 de l'Essonne,

AUTORISER le Président et la Vice-présidente en charge du développement durable et solidaire à lancer l'appel à valorisation des initiatives éco citoyennes,

DELEGUER à la Commission permanente le donner acte de l'état initial de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21 de l'Essonne, la validation du règlement et la mise en œuvre de l'appel à valorisation des initiatives éco citoyennes, ainsi que la mise à jour des actions HQDDS,

DECIDER de procéder annuellement au bilan de la démarche « Agenda 21 de l'Essonne ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général

Jérôme Guedj